

## Le 23 novembre

[Traduction]

**M<sup>me</sup> Mitton** : Monsieur le président, je demande le consentement unanime pour prolonger aujourd'hui, de quatre minutes, la période des questions.

**Le président** : Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix** : Oui.

**Le président** : D'accord. À titre de rappel, j'alterne habituellement les autres partis. Lors de la dernière période des questions, j'ai commencé avec vous. Cette fois-ci, je commencerai avec l'Alliance des gens et vous donnerai ensuite la parole. D'accord?

[Original]

## Garde d'enfants

**M. Gallant** : Nous exhortons les Conservateurs à continuer à déployer les programmes mis en place par notre gouvernement pour offrir des services de garderie gratuits pour les familles dont le revenu annuel est inférieur à 37 500 \$ et des subventions pour les familles de la classe moyenne. La mise en œuvre de ces programmes a débuté dans la grande région d'Edmundston et à Saint John. En septembre, les régions de Grand-Sault, Saint-Léonard, Saint-Quentin, Kedgwick, Sussex, St. Stephen et Quispamsis se sont ajoutées. La troisième phase a débuté en novembre de cette année, dans les régions de Moncton, Riverview, Dieppe, Shediac, Sackville, Port Elgin, Hillsborough, Riverside, Havelock Sainte-Marie-de-Kent, Salisbury, Petitcodiac, Alma et Cocagne.

La mise en œuvre doit se poursuivre pour que ces programmes soient disponibles dans toutes les régions de la province d'ici la fin de mars 2019. Le premier ministre pourrait-il, s'il vous plaît, confirmer que son gouvernement continuera à respecter l'échéancier établi par notre gouvernement pour la mise en œuvre dans chaque région de notre province de ces programmes visant les services de garderie?

[Traduction]

**L'hon. M. Higgs** : Oui, j'ai abordé le sujet hier. Nous examinons certainement les programmes qui ont été mis en œuvre afin de nous assurer que l'objectif escompté est atteint. Nous avons l'intention de continuer à fournir du soutien en ce qui concerne les garderies et de veiller à ce que les régions rurales disposent aussi des moyens pour atteindre l'objectif. Nous ne devons pas seulement nous préoccuper des zones urbaines. Il faut aussi faire en sorte que nous ayons un système juste envers tous.



Nous avons l'intention de poursuivre le programme et nous l'évaluerons dans chacun des secteurs pour nous assurer que l'objectif escompté est atteint et qu'il répond aux besoins des gens que nous voulons servir. Ainsi, des services de garderie appropriés seraient fournis aux bons endroits. Merci, Monsieur le président.

**M. Gallant :** Monsieur le président, je comprends que le premier ministre doive être renseigné sur un grand nombre de dossiers. Je comprends parfaitement cela, mais je veux le renseigner sur ce qui constitue un dossier très important. Il s'agit d'un programme qui offre des services de garderie gratuits aux familles qui en ont le plus besoin et qui aide les familles de la classe moyenne en subventionnant leurs services de garderie et en veillant à ce qu'aucune famille ne consacre plus de 20 % de ses revenus à ces services.

Aujourd'hui, de même qu'il y a quelques jours, le premier ministre a parlé constamment des régions rurales comme n'étant pas visées par le programme. Je peux les énumérer encore une fois, si cela peut aider. Il s'agit des régions de Grand-Sault, Saint-Léonard, Saint-Quentin, Kedgwick, Sussex, St. Stephen et Quispamsis. Il y a en outre les régions de Havelock, Riverside, Hillsborough, Port Elgin, Sainte-Marie-de-Kent, Salisbury, Petitcodiac, Alma, Cocagne, Sackville, Shediac et aussi, bien sûr, celle du Grand Moncton, Monsieur le président. Les programmes en question sont déjà instaurés dans toutes ces régions. La prochaine phase est prévue pour janvier et février de l'année prochaine et inclut Restigouche, Chaleur, la Péninsule acadienne, Miramichi, Rexton, Fredericton, Oromocto et Woodstock. Nous demandons au premier ministre de confirmer qu'il respectera l'échéancier établi, Monsieur le président.

**L'hon. M. Higgs :** Merci, Monsieur le président. Comme je l'ai dit il y a quelques minutes, nous évaluons tous les programmes. Il est vrai que nous nous renseignons actuellement sur les programmes existants et, surtout, sur les programmes qui atteignent en fait les résultats escomptés et qui répondent aux besoins. Ce n'est un secret pour personne, je pense, que je voulais veiller, dès le premier jour, à ce que l'argent des contribuables serve à atteindre les résultats escomptés. Voilà non seulement un thème, mais un élément incontournable. Nous ne dépenserons pas de l'argent rien que pour faire la manchette. Nous investirons dans les domaines prioritaires pour être sûrs d'obtenir les résultats escomptés.

Avoir le système de garderies approprié pour les familles de la province est, de fait, une priorité. Nous évaluerons le programme. Nous veillerons à ce qu'il produise des résultats et nous veillerons à ce que l'argent soit dépensé là où chaque famille en a besoin. Merci beaucoup.

**M. Gallant :** Monsieur le président, je peux tout à fait comprendre que les gens d'en face veuillent non seulement être informés, mais aussi évaluer certains programmes pour voir s'ils veulent les poursuivre. Je peux comprendre cela. En effet, nous nous sommes livrés à un exercice très semblable lorsque nous avons formé le gouvernement.

Il est cependant prévu que, dans les régions de Restigouche, Chaleur, la Péninsule acadienne, Miramichi, Rexton, Fredericton, Oromocto et Woodstock, les familles qui en ont le plus besoin



recevront des services de garderie gratuits et que celles de la classe moyenne recevront des services de garderie subventionnés. Elles devraient recevoir ces services dès janvier ou février 2019. J'espère que le premier ministre peut comprendre que nous le pressions de faire l'évaluation en question très rapidement. Il serait important d'assurer la mise en oeuvre du programme pour les familles du Nouveau-Brunswick dans les régions que je viens d'énumérer, où les exploitants de garderie sont les derniers à participer au programme. Je demande au premier ministre s'il peut confirmer qu'il fera l'évaluation en question dans les prochains jours, Monsieur le président, afin que nous puissions nous assurer de la mise en oeuvre continue du programme et de sa mise en oeuvre complète d'ici à la fin de mars 2019.

**L'hon. M. Higgs :** Monsieur le président, la question est en effet prioritaire, mais vous savez, nous constatons que beaucoup de questions constituent des priorités auxquelles nous devons répondre. La question actuelle est une priorité et elle est extrêmement importante. Toutefois, la question des travailleurs paramédicaux est certainement une priorité. La question qui touche à Travail sécuritaire NB en est certainement une autre. Il faut certainement se pencher sur la question de la taxe sur le carbone et du plan de tarification du carbone que le gouvernement fédéral a rejeté. De multiples dossiers n'ont pas progressé, sauf sous forme de manchettes. Nous nous occuperons du dossier en question. Nous nous en occuperons en temps opportun et nous veillerons à ce que l'argent dépensé permette d'obtenir des résultats pour les personnes qui en ont besoin. Voilà où nous concentrerons nos efforts, et nous le ferons de façon à ce que les gens puissent s'apercevoir que la tâche est en voie d'être accomplie, Monsieur le président.

**M. Gallant :** Elle est écartée, l'idée de répondre directement aux questions, Monsieur le président. J'ai posé une question sur les programmes de services de garderie gratuits et de services de garderie subventionnés pour la classe moyenne, qui ont été mis en oeuvre dans de nombreuses régions de notre province, y compris dans des régions rurales du Nouveau-Brunswick. Le délai de mise en oeuvre de ces programmes expire à la fin de mars 2019. Selon l'échéancier établi, ces programmes seraient mis en oeuvre dans beaucoup d'autres régions au cours de janvier et de février.

Je pense que la question posée au premier ministre est très valable, puisqu'il lui est demandé s'il peut évaluer le programme et confirmer à la Chambre, aux gens du Nouveau-Brunswick et, surtout, aux familles dans les régions mentionnées qu'il répondra effectivement à la question de savoir si le programme continuera d'être exécuté et s'il sera mis en oeuvre comme prévu, afin que les familles puissent compter sur un soutien bien nécessaire concernant la garde d'enfants. Le premier ministre pourrait-il nous donner une date limite antérieure à la fin du cycle budgétaire, afin que les familles dans les régions mentionnées sachent qu'elles pourront recevoir le soutien pour la garde d'enfants, fort nécessaire à leur famille?

**L'hon. M. Higgs :** Monsieur le président, le fait que le chef de l'opposition n'ait pas reçu la réponse qu'il voulait ne signifie pas qu'il n'a pas reçu de réponse.

D'autres dates limites sont certainement en vue aussi. Le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le gouvernement fédéral imposera une taxe sur le carbone. Est-ce là une date limite dont le parlementaire d'en



face se souvient? Une date limite est fixée en ce qui concerne Travail sécuritaire NB, en considération d'un rapport préparé en août dernier, et les cotisations monteront en flèche cette année, à partir du 1<sup>er</sup> janvier. L'ancien premier ministre se souvient-il de cette date limite? Monsieur le président, voilà une date limite qui est importante pour les gens.

Nous veillerons effectivement à accélérer le processus, mais cela, nous le faisons pour un grand nombre de dossiers. Nous ne choisirons pas ce qui nous convient. Nous suivons un programme afin d'obtenir des résultats et nous suivons un programme pour les gens qui en ont besoin, Monsieur le président.

**M. Gallant :** Monsieur le président, je dirais humblement au premier ministre qu'il est très évident qu'il a du pain sur la planche. Je peux tout à fait comprendre cela. J'étais à sa place il n'y a pas si longtemps. Toutefois, la bonne nouvelle, c'est qu'il n'a pas besoin de faire quoi que ce soit en ce qui concerne le programme en question. Il lui suffit de laisser le ministère en achever la mise en oeuvre. Le premier ministre a beaucoup de travail à faire ; pourquoi donc ne permettrait-il pas simplement que soit mis en oeuvre dans toute la province, comme prévu, ce merveilleux programme qui offre des services de garderie gratuits et des services de garderie subventionnés pour la classe moyenne? Il n'a pas besoin de faire quoi que ce soit. En fait, toute mesure visant à interrompre la mise en oeuvre du programme viendrait alourdir sa tâche. Au bout du compte, je lui suggérerais de simplement laisser le programme être mis en oeuvre. Que le soin soit laissé au ministère de faire ce qu'il faut pour que toutes les familles de notre province bénéficient des merveilleux programmes en question. Le premier ministre aurait-il l'obligeance de confirmer qu'il permettra effectivement que le programme soit tout simplement mis en oeuvre d'ici à la fin de mars 2019?

**L'hon. M. Higgs :** Monsieur le président, le chef de l'opposition peut avoir l'impression que le rôle du premier ministre est de ne rien avoir à faire et que tout se fera sans intervention — comme c'est le cas au niveau du gouvernement fédéral, où le budget s'équilibrera tout seul. Eh bien, ce que j'ai constaté, c'est une augmentation des dépenses d'un milliard de dollars qui n'a pas donné de résultats concrets.

Chaque programme sera évalué afin que nous sachions s'il permet d'obtenir des résultats pour les gens qui en ont besoin, au moment où ils en ont besoin et dans le lieu où ils en ont besoin. Cela est valable pour tous les programmes. Je ne crois pas que le Cabinet du premier ministre devrait marcher au radar, et soyez assuré, Monsieur le président, qu'il ne marche pas au radar aujourd'hui. Nous travaillons pour les gens de la province. Nous travaillons avec les ministères, et d'excellentes idées nous sont proposées sur la façon dont nous pouvons nous améliorer pour les gens de la province.



## Fracturation hydraulique

[Original]

**M. Bourque** : Merci, Monsieur le président.

[Traduction]

Monsieur le président, le discours du trône prévoit l'engagement de permettre au Conseil exécutif de partager son pouvoir avec l'Assemblée législative. Néanmoins, en ce qui a trait à la question controversée de la fracturation hydraulique, il me semble que le gouvernement conservateur-allianciste agit comme un gouvernement majoritaire. Si l'on combine les deux partis, il s'agit bien d'une majorité, je suppose. Toutefois, si les gens du Nouveau-Brunswick avaient voulu que soient prises des décisions unilatérales, ils auraient élu un gouvernement majoritaire formé d'un seul parti. Si jamais ils veulent un changement important à l'égard de la fracturation hydraulique, les gens du Nouveau-Brunswick méritent certes la tenue d'un vote à la Chambre ; nous avons donc proposé hier un amendement. Je demande au ministre responsable si le gouvernement votera pour cet amendement, ce qui mènerait à la tenue d'un vote au sujet de la levée du moratoire sur la fracturation hydraulique. Merci, Monsieur le président.

**L'hon. M. Higgs** : Monsieur le président, j'ai fait plusieurs déclarations publiques quant à la question de la mise en valeur de nos ressources en gaz naturel dans les régions qui veulent poursuivre dans une telle voie. J'ai aussi eu des discussions à l'Assemblée législative concernant la tenue d'un vote libre, Monsieur le président — un vote libre des deux côtés de l'Assemblée législative sur la question.

Bien entendu, le fait de mentionner le discours du trône est une autre mesure absurde. Il n'est pas question du discours du trône. Il s'agit de se livrer à d'autres jeux et manœuvres politiques, et c'est regrettable. Je déplore que le député d'en face estime que le fait de pouvoir travailler de bonne foi avec des gens qui veulent faire progresser la province... Les gens d'en face ont du mal à saisir une telle notion. Eh bien, je ne trouve pas que la notion est difficile à saisir. J'estime qu'il s'agit de la voie de l'avenir, et nous continuerons à travailler avec les gens afin de faire encore une fois du Nouveau-Brunswick le meilleur endroit, la meilleure province, où vivre dans le pays. Merci.

[Original]

**M. Bourque** : Écoutez, je répète encore une fois que, dans le discours du trône, il est indiqué que le premier ministre donnerait des réponses claires et directes ; par conséquent, j'apprécierais qu'il réponde à la question de façon directe et claire.

Comme je l'ai mentionné, le gouvernement conservateur-allianciste qui est en face de nous — du moins, en apparence —, laisse démontrer que le gouvernement conservateur agit de façon



unilatérale. C'est clair qu'il y a une pluralité de ressentiment dans la province par rapport à la question de la fracturation hydraulique. En tant qu'opposition, nous avons soumis un amendement au discours du trône relativement à un vote concernant la fracturation hydraulique. Encore une fois, ma question est la suivante : Le gouvernement s'engage-t-il à voter en faveur de cet amendement?

[Traduction]

**L'hon. M. Higgs** : Nous sommes dans une situation où nous avons dit — et je l'ai dit publiquement — que nous entendrions des exposés et tiendrions un débat ici à la Chambre. Nous travaillerons au dossier afin de prendre une certaine orientation... Le chef du Parti vert a parlé ce matin des gens de métier qui travaillent dans tous les coins de notre pays. Eh bien, Monsieur le président, les gens de métier travaillent dans tous les coins de notre pays au sein d'une industrie que nous pourrions implanter ici, chez nous. Les gens pourraient rester dans la province, mais nous ne voulons pas en discuter, nous dit-on. Eh bien, moi, je veux bel et bien en parler, mais je ne veux pas imposer la mesure partout dans la province. Je l'ai dit très clairement.

J'ai dit que nous tiendrions un vote ici. Le vote devrait peut-être porter sur le discours du trône. Je ne sais pas si c'est le cas, mais nous avons dit que nous tiendrions un vote libre. Ma préoccupation, c'est que le vote ne sera pas libre. Il ne sera pas libre, car nous n'avons rien vu d'autre que des votes partisans de la part du Parti libéral ; je ne suis donc pas certain que les parlementaires en question permettraient la tenue d'un vote libre. Voilà la préoccupation. À l'avenir, permettons la tenue de votes libres à la Chambre, mais veillons à ce qu'ils le soient bel et bien.

[Original]

## Travailleurs paramédicaux

**M. McKee** : L'un des rôles essentiels du gouvernement est de protéger les droits de tous les citoyens et citoyennes. Pour ce faire, il faut savoir quels sont ces droits. En ce qui concerne l'embauche de travailleurs paramédicaux, dans l'affaire Sonier, la Cour du Banc de la Reine a précisé quelles étaient les obligations du gouvernement en vertu de la *Charte canadienne des droits et libertés* et en vertu de la *Loi sur les langues officielles*. Dans une décision ultérieure, l'arbitre McEvoy a affirmé que le gouvernement n'était pas tenu de respecter les droits linguistiques des gens du Nouveau-Brunswick. Le vice-premier ministre peut-il nous dire s'il considère qu'il est important que le gouvernement comprenne ses obligations qui découlent de la Charte et de la *Loi sur les langues officielles*?

**L'hon. M. Gauvin** : Tout d'abord, j'aimerais vous remercier, Monsieur le président. C'est ma première réponse à la Chambre ; je vais essayer de faire cela comme il faut et d'être à la hauteur de la combinaison des deux partis, soit le parti libérateur.



En réponse à la question, j'aimerais dire que ma position a toujours été la même. Quand il s'agit de questions concernant les ambulances, la sécurité est prioritaire. Nous ne pouvons pas passer outre. Je n'ai pas changé mon opinion à cet égard depuis juillet. Toutefois, mon travail en tant que seul député acadien au sein de ce parti est de protéger les droits en matière de langues officielles. Il fallait sortir les ambulances. Je ne veux plus avoir à aller dans une maison pour donner une lettre à une famille qui perd quelqu'un parce que cela a pris 50 minutes avant que n'arrive l'ambulance. Merci, Monsieur le président.

**M. McKee** : Dans ce dossier, le gouvernement Gallant avait précédemment reçu un avis juridique du Cabinet du procureur général. Cet avis était clair : La Cour du Banc de la Reine avait raison. Dans ce contexte, le vice-premier ministre est-il d'accord pour que le gouvernement retire la requête en révision? Merci.

[Traduction]

**L'hon. M. Flemming** : Merci, Monsieur le président. En tant que membre du barreau, le député d'en face sait très bien que nous sommes dotés d'une constitution et il sait très bien ce qui y est inscrit. Il sait très bien que nous avons une *Loi sur les langues officielles* et il sait ce qui y est prévu. Il sait très bien que des questions juridiques sont actuellement étudiées. Nous ne serons pas poussés ni forcés à prendre une décision irréfléchie. Un litige concerne toujours deux partis. On ne peut pas baisser les bras et laisser le tout en suspens. Il faut régler la question. Il faut le faire devant les tribunaux. Il faut obtenir une autorisation. Il faut obtenir un consentement. Il y a des procédures à suivre. Le fait que le député d'en face insinue aussi frivolement qu'il faudrait baisser les bras et abandonner le tout, sinon... Il est plus avisé que cela parce qu'il est membre du barreau. S'il n'est pas mieux avisé que cela, il devrait l'être.

## Santé des femmes

**M<sup>me</sup> M. LeBlanc** : Monsieur le président, plus tôt cette semaine la ministre responsable de l'Égalité des femmes s'est fait poser des questions sur la santé gynécologique des femmes. Elle s'est contentée de répondre que tout serait évalué. Elle a ensuite déclaré : « Nous examinerons le tout au fur et à mesure. » Il y a là une contradiction. Soit vous faites progresser les droits des femmes, soit vous les remettez en question. Sur le même sujet, le premier ministre a répondu que son gouvernement voulait s'assurer que les programmes donnaient les résultats escomptés.

La ministre responsable de l'Égalité des femmes pourrait-elle nous dire quels sont les paramètres d'évaluation d'un bon résultat lorsqu'il est question du Mifegymiso? Merci.

**L'hon. M<sup>me</sup> S. Wilson** : Merci de la question et merci, Monsieur le président. J'ai dit que chaque programme serait examiné. Il faut évaluer tous les éléments pour voir s'ils fonctionnent comme prévu pour les gens du Nouveau-Brunswick. Nous examinerons tous les programmes à cette fin. Je l'ai dit l'autre jour. Nous nous assurerons que nous obtenons le meilleur rendement possible pour les gens du Nouveau-Brunswick et les gens que nous servons.



[Original]

## Soins de santé

**M<sup>me</sup> Thériault** : Alors, c'est ma toute première question à la Chambre et elle s'adresse au ministre de la Santé. Les soins de santé sont une priorité pour les gens du Nouveau-Brunswick. Dans les régions rurales, comme à Grand-Sault, à Sussex, à Saint-Quentin, au Charlotte County Hospital ou encore dans la Péninsule acadienne, comme chez nous, à Caraquet, nos hôpitaux ruraux sont essentiels à nos collectivités. Alors, le gouvernement s'engage-t-il à maintenir nos hôpitaux — tant régionaux que ruraux — ouverts, avec les services qui s'y trouvent présentement?

[Traduction]

**L'hon. M. Flemming** : Merci, Monsieur le président. Je remercie la députée d'en face de sa première question. Les soins de santé soulèvent parfois des passions et toutes sortes de choses du genre. Dire qu'un élément est le plus important... Je vais vous dire ce qui importe le plus en matière de soins de santé. La qualité de la prestation des soins de santé est l'élément le plus important. C'est l'élément essentiel. Il s'agit de donner aux gens du Nouveau-Brunswick les meilleurs soins de santé possible, peu importe leur problème de santé. Le fait de transformer la question en un enjeu géographique, les régions rurales contre les régions urbaines... Je demande à la députée d'en face de poser une question aux gens de sa circonscription : Si vous étiez atteint d'une maladie grave et que vous pouviez avoir accès à des soins de santé à proximité ou aux meilleurs soins de santé, quel choix feriez-vous? Les gens choisiront invariablement de recevoir les meilleurs soins de santé. Merci.

**M<sup>me</sup> Thériault** : Merci, Monsieur le président. Je dois dire que la première réponse que j'ai eue à ma première question était claire comme de l'encre. Soyons plus précis cette fois-ci.

[Original]

Ma question s'adresse encore au ministre de la Santé. Dans leur discours du trône, les Conservateurs parlent de solutions de rechange dans la question des numéros de facturation. Or, nous savons que, présentement, les numéros de facturation sont distribués partout dans la province de sorte à diriger les médecins vers les régions qui en ont le plus besoin, soit les régions rurales. Alors, quel est le plan du gouvernement en termes de recrutement et de maintien des médecins dans nos hôpitaux ruraux? Les solutions de rechange dont il parle favoriseront-elles les régions urbaines au détriment des régions rurales?

[Traduction]

**L'hon. M. Flemming** : Si la députée d'en face regardait les statistiques, elle constaterait que la grande majorité des postes vacants de médecins se trouvent dans des centres urbains. Je trouve aussi ironique que nous ayons un système de facturation qui restreint l'obtention des



numéros de facturation. Je trouve cela très curieux. Le gouvernement investit des millions et des millions de dollars dans deux écoles de médecine afin de former nos jeunes pour qu'ils deviennent médecins. Ensuite, à la fin de leurs études, ces jeunes ne peuvent pas obtenir de numéro de facturation et ils vont ailleurs. À quoi bon? Nous avons besoin d'un plus grand nombre de médecins au sein du système, d'un plus grand nombre de médecins partout au Nouveau-Brunswick et d'un plus grand nombre de médecins pour assurer l'accès à des soins de santé primaires à tous les gens du Nouveau-Brunswick — pas aux gens des régions rurales, pas aux gens des régions urbaines, mais à tous les gens du Nouveau-Brunswick. C'est le défi qu'il faut relever, et c'est ce que nous allons faire.

### Itinérance

**M. Austin** : Merci, Monsieur le président. En ces temps très difficiles où le phénomène de l'itinérance touche l'ensemble de la province, surtout dans de nombreux centres urbains du Nouveau-Brunswick, j'aimerais demander à la ministre du Développement social si elle peut nous dire où en est le ministère dans la recherche de solutions à long terme au problème, qui est troublant. Malheureusement, l'absence de moyens permanents d'échapper au froid entraînera sans doute la mort de certains de nos sans-abri au Nouveau-Brunswick. Encore une fois, ces moyens comprendraient le soutien des personnes aux prises avec des dépendances ou des problèmes de santé mentale afin qu'elles ne soient plus itinérantes.

**L'hon. M<sup>me</sup> Shephard** : Merci, Monsieur le président. Je suis vraiment reconnaissante de la question, car il est important que nous définissions des solutions à court, à moyen et à long terme au phénomène de l'itinérance. Il est certain que beaucoup de collectivités de la province travaillent avec nous à cet égard, par l'intermédiaire du ministère du Développement social. Au cours des deux ou trois prochains jours ouvrables, nous annoncerons les mesures qui seront prises immédiatement quant à la situation de l'itinérance dans certaines de nos collectivités, y compris Moncton. Nous collaborons aussi avec ces collectivités pour élaborer des plans à long terme.

Je ne peux pas parler en ce moment des mesures que prennent certaines des collectivités, car il leur appartient en fait de faire de telles annonces. Mais Fredericton... Je suis très enthousiaste à l'idée que des plans à long terme ont été préparés par Fredericton et je pense qu'ils peuvent sans doute être adaptés à d'autres régions de la province. J'ai vraiment hâte de voir le tout se concrétiser. Il s'agit vraiment d'une priorité. Chaque jour, des efforts sont déployés à cet égard. Des solutions à long terme sont mises au point. Merci, Monsieur le président.

**M. Austin** : Merci, Monsieur le président. J'aimerais remercier la ministre de la réponse à la question. J'aimerais aussi demander si la mise en oeuvre de certains des plans comprendrait la participation d'organismes sans but lucratif qui sont déjà sur le terrain, enthousiastes et disposés à offrir de l'aide si seulement le financement et les ressources étaient disponibles. Je me demande simplement si la ministre peut répondre à la question de savoir si, effectivement, les organismes caritatifs et sans but lucratif prendront part au plan visant à combattre l'itinérance au Nouveau-Brunswick.



**L'hon. M<sup>me</sup> Shephard** : Merci, Monsieur le président. Je suis reconnaissante de la question. Nous ne pourrions pas accomplir l'excellent travail qui se fait à l'égard de l'itinérance et d'autres enjeux de société sans l'aide des organismes sans but lucratif et des groupes communautaires qui sont sur le terrain. De telles relations se poursuivront certainement. J'espère qu'elles seront favorisées. Les organismes et les groupes ont toujours besoin de notre soutien. Des programmes sont en place, et ils sont continuellement élargis et réévalués. Pour ma part, je m'attends bien à ce que les groupes communautaires et organismes sans but lucratif fassent toujours partie de l'équation. Merci, Monsieur le président.

### **Programme de nutrition en milieu scolaire**

**M. DeSaulniers** : Merci, Monsieur le président. Il s'agit aussi de ma première question.

Certains parents du Nouveau-Brunswick sont contrariés par les modifications excessives apportées à la politique provinciale de santé publique en matière de nutrition. La vente de lait au chocolat et de jus n'est notamment plus permise. À l'heure actuelle, l'eau et le lait nature sont les seules boissons vendues. Les fournisseurs de services alimentaires dans les écoles soulèvent aussi des préoccupations concernant ces modifications et indiquent qu'ils ont déjà changé leur façon de faire il y a 12 ans, en offrant des collations plus saines telles que des croustilles cuites au four et des barres de céréales. Nous sommes d'accord avec les parents et les fournisseurs de services alimentaires sur le fait que la politique de nutrition dépasse les bornes.

Ma question s'adresse au ministre de l'Éducation. Qu'avez-vous l'intention de faire au sujet de la politique de nutrition, et pouvons-nous nous attendre à des révisions? Merci.

**L'hon. M. Cardy** : Merci de la question. Il s'agit aussi de la première fois que j'ai l'occasion de répondre à une question ici à la Chambre, et c'est un grand honneur.

Je suis content de répondre directement à la question. Dès que l'incroyable responsabilité d'être ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance m'a été confiée, une des premières mesures que j'ai prises a été d'ordonner que soit immédiatement réalisée une évaluation des règlements quelque peu bizarres qui avaient été imposés à la dernière minute par le cabinet de l'ancien premier ministre, lesquels imposaient des restrictions liées au lait au chocolat tout en précipitant la légalisation de la marijuana. Il est étrange que les priorités de l'ancien gouvernement provincial étaient de légaliser la marijuana tout en interdisant le lait au chocolat.

Nous prendrons des mesures au cours des prochains jours pour veiller à rétablir la liberté de faire des choix dans les écoles du Nouveau-Brunswick. Les parents pourront de nouveau travailler avec leurs enfants et avec le personnel enseignant pour établir des politiques de nutrition raisonnables. Le gouvernement jouera toujours un rôle en matière d'alimentation saine, mais nous ne le ferons pas en imposant des ordres et des contraintes, comme le



gouvernement précédent avait l'habitude de le faire, mais bien en favorisant l'éducation et le dialogue. Merci, Monsieur le président.

**M. DeSaulniers** : Que puis-je dire, Monsieur le président? Je peux remercier le ministre de sa réponse et je vais le redire : Merci.

**L'hon. M. Cardy** : Au risque d'encourager davantage certains des parlementaires d'en face à désigner de façon inexacte certains partis politiques à la Chambre, je remercie le député de Fredericton-York de ses aimables paroles.

Nous ferons une annonce à cet égard au cours des prochains jours. Nous devons réexaminer les enjeux liés au lait au chocolat, au jus de fruits pur et aux restrictions imposées aux collectes de fonds dans nos écoles. Je sais que tous les parlementaires, y compris les parlementaires d'en face, ont entendu parler, pendant la récente campagne électorale, de la confusion qui avait été créée et en entendent encore parler depuis les élections. Nous prendrons des mesures basées sur des données scientifiques, en fonction des besoins de nos collectivités et en nous appuyant sur ce que nous disent les parents, le personnel enseignant et les enfants de notre province. Je vous remercie encore une fois, Monsieur le président.

## Changements climatiques

**M<sup>me</sup> Mitton** : Merci, Monsieur le président. Dans son discours du trône, le gouvernement s'est engagé à établir un comité multipartite chargé d'élaborer une stratégie visant à assurer le respect de nos cibles d'émissions d'ici à 2030. Pendant l'été 2016, le Comité spécial sur les changements climatiques a fait une tournée provinciale et entendu ce que les gens du Nouveau-Brunswick avaient à dire sur les meilleures façons d'atteindre les cibles en question. Le rapport du comité spécial comprenait 85 recommandations que tous les partis avaient approuvées. Nous savons déjà ce qu'il nous faut faire.

Le gouvernement avance trop lentement et risque de se retrouver du mauvais côté de l'histoire en raison de l'inaction face aux changements climatiques. Le premier ministre peut-il expliquer pourquoi il est nécessaire de créer un autre comité chargé d'élaborer une stratégie visant à assurer le respect de nos cibles d'émissions lorsqu'un comité multipartite constitué au cours de la législature précédente s'en est déjà chargé?

**L'hon. M. Higgs** : Monsieur le président, le tout est intéressant. Depuis que nous sommes arrivés au pouvoir, il y a deux semaines ou moins, nous avons rencontré plusieurs fois des représentants du ministère de l'Environnement et examiné ce qui existe. Il est déplorable que, après si longtemps, le travail que les ministères ont accompli n'ait pas été mis à profit ni mis de l'avant. Nous proposerons, conjointement avec le Parti vert et, nous l'espérons, le Parti libéral, de même que l'Alliance, un plan de tarification du carbone — un plan de tarification du carbone exempté de taxes — en ce qui concerne les employés et les gens de la province. L'idée, c'est que nous respectons les délais d'élaboration d'un plan tout en continuant à lutter contre une nouvelle taxe pour les gens de la province.



Le travail a été accompli, et les ministères nous ont fait part du plan d'action sur les changements climatiques qui existe. Je n'ai pas l'intention de réinventer ce qui a été fait. Je compte travailler avec les ministères et avec d'autres provinces afin de mettre en place ce qui est bon pour le Nouveau-Brunswick. Je veux travailler avec mes collègues des deux côtés de la Chambre, car nous devons avoir le bon plan pour le Nouveau-Brunswick tout en atteignant les cibles qui ont été proposées. J'ai hâte de faire exactement cela, Monsieur le président.

**M<sup>me</sup> Mitton** : J'attends avec intérêt la mise en oeuvre complète — la mise en oeuvre rapide — du plan d'action sur les changements climatiques. La *Loi sur les changements climatiques* du Nouveau-Brunswick établit nos cibles d'émissions de carbone. Nous devons réduire nos émissions pour qu'elles atteignent 10,7 Mt d'ici à 2030. Il s'agit d'une cible comparable aux cibles d'émissions du gouvernement fédéral, qui sont de 14,3 Mt d'ici à 2030. En 2016, les émissions du Nouveau-Brunswick étaient de 15,3 Mt, ce qui indique qu'il y a encore du travail à faire pour atteindre les objectifs de la province établis par la loi.

Entre-temps, le premier ministre a déclaré qu'il voulait relancer le projet d'Oléoduc Énergie Est, en laissant même entendre qu'une société de portefeuille appartenant au gouvernement pourrait initialement proposer le projet. Cela permettra à la raffinerie de Irving d'accroître sa production et augmentera les émissions de gaz à effet de serre du Nouveau-Brunswick. Le premier ministre peut-il expliquer les mesures que son gouvernement prendra pour atteindre d'ici à 2030 les cibles d'émissions de carbone de 10,7 Mt établies par la loi pour le Nouveau-Brunswick?

**L'hon. M. Higgs** : Merci de la question. Je vais d'abord apporter des précisions. Dans le cas de la raffinerie que vous avez mentionnée, non, la quantité d'émissions ne changera pas. Le pétrole brut de l'étranger sera remplacé. Voilà ce qui arrivera ; il nous faut donc apporter des éclaircissements. Nous pourrions ainsi utiliser nos propres ressources dans nos installations tout en étant en mesure d'exporter et de faire augmenter, comme nous l'avons vu, le prix de nos produits de base. Nous perdons des milliards au chapitre des ressources naturelles ici, au pays.

Pour ce qui est de l'autre propos, la cible est en fait 14,3 Mt, ce qui représente la cible extrapolée, basée sur les cibles fédérales. Voilà notre cible. La cible de 10,3 Mt que la députée d'en face a mentionnée est un objectif ambitieux qui a été fixé. Lorsque le plan de tarification du carbone a été élaboré, nous espérions atteindre cet objectif. Soyons clairs au sujet des cibles que nous sommes tenus de respecter et des objectifs que nous aimerions atteindre en fonction de la mise en place d'un plan conçu au Nouveau-Brunswick. La cible est de 14,3 Mt, et j'ai reçu toutes sortes de renseignements sur le sujet ; je suis donc tout à fait à l'aise en affirmant cela. L'objectif ambitieux est celui de 10 Mt ou 10,3 Mt, ou quelque chose de cet ordre. Nous devons nous assurer de parler des cibles et objectifs avec justesse, mais nous devons ensuite les atteindre.

**Le président** : Le temps est écoulé.



## Gaz de schiste

**M. K. Arseneau** : Merci, Monsieur le président, et merci de me redonner l'occasion de poser la question qui n'a pas été touchée mardi. Je vous en suis très reconnaissant. Ce n'est pas ma question qui importe, mais plutôt la réponse que méritent les gens. J'espère que le premier ministre permettra à son ministre de répondre cette fois-ci, comme il l'a clairement promis dans un discours prononcé à la Chambre.

Encore une fois, comme l'ont rapporté les médias, le premier ministre rencontrera cette semaine les acteurs de l'industrie qui aimeraient forer de nouveaux puits de gaz de schiste au Nouveau-Brunswick. J'exhorte le ministre entièrement consacré aux Affaires autochtones à conseiller au premier ministre de reporter les rencontres en question jusqu'à ce que des consultations adéquates aient été effectuées. Le ministre entièrement consacré aux Affaires autochtones, à qui a été confiée la responsabilité unique, réclamera-t-il pour les Premières nations « une reddition de comptes accrue et un plus grand droit de regard à l'échelle locale sur les terres et les ressources », comme le mentionne le discours du trône, que je viens de citer?

**L'hon. M. Stewart** : Merci, Monsieur le président, et je suis reconnaissant au député d'en face de la question. Ici, nous avons un gouvernement... Nous avons reconnu que nous devons respecter la Couronne. Les membres des Premières nations ont le droit d'être consultés. Le gouvernement a l'obligation de les consulter. Parfois, il en résulte des mesures d'adaptation, telles que celles qui sont réalisées en toute bonne foi à la mine Sisson.

À l'heure actuelle, le moratoire est encore en vigueur. Nous n'avons pas d'industrie de gaz de schiste. En tant que gouvernement, nous envisageons les possibilités qu'offre une telle industrie. Cependant, en tant que ministre des Affaires autochtones, j'assure aux membres des Premières nations de la province, tout comme je l'ai dit à un aîné d'Elsipogtog le jour du discours du trône, que nous n'imposerons pas l'industrie en question aux gens qui n'en veulent pas, et les membres des Premières nations seront consultés.

**M. K. Arseneau** : Que signifie « une reddition de comptes accrue et un plus grand droit de regard à l'échelle locale sur les terres et les ressources »? Lorsque vous dites... Désolé, Monsieur le président. Lorsque le ministre dit... Je n'étais pas prêt pour la seconde question. Il ne nous a pas été dit que nous pouvions poser deux questions, mais je vais en poser une deuxième.

Le ministre dit qu'il consultera les gens et ne permettra pas que l'industrie soit imposée sur le territoire des Premières nations ; toutefois, j'exhorte vraiment le ministre. Sussex se situe sur un territoire Mi'kmaq non cédé. Les Premières nations seront-elles consultées au sujet de tout ce qui a lieu sur le territoire Mi'kmaq non cédé? Merci beaucoup.

**L'hon. M. Stewart** : Je remercie le député d'en face de la question. Puisque nous respectons la Couronne et avons le devoir de consulter les gens, chaque fois que l'expansion ou la mise en



valeur d'un secteur des ressources pourrait nuire aux Premières nations ou aux traités autochtones, le gouvernement a l'obligation de consulter les membres des Premières nations.

En tant que ministre des Affaires autochtones, j'apporte une nouvelle vision au ministère. Il s'agit d'un ministère autonome, ce qui montre jusqu'à quel point notre gouvernement se soucie des membres des Premières nations, tandis que le gouvernement précédent ne les a même pas consultés au sujet du cannabis. Je vous dis aujourd'hui, Monsieur le président, que je travaillerai fort pour que les consultations avec les membres des Premières nations de la province se fassent au bon moment et de la bonne façon, d'une manière respectueuse et de bonne foi.

**Le président** : J'ai fait une erreur. J'ai permis aux autres partis de poser quatre questions au lieu de trois. Évidemment, vous l'avez remarqué. Les gens ont été pris au dépourvu. Y a-t-il consentement unanime pour permettre à l'opposition officielle de poser deux questions?

**Des voix** : Oui.

**Le président** : J'ai fait une erreur et je demande le consentement unanime pour que l'opposition officielle puisse poser deux autres questions. Merci.

[Original]

## Assurance-emploi

**M. K. Chiasson** : J'ai l'honneur de poser la dernière question cette semaine, donc je ne vais pas y aller avec le dos de la cuillère.

Je suis très déçu que le dossier de l'assurance-emploi n'a aucunement été mentionné dans le discours du trône. Il semblerait que le vice-premier ministre n'a même pas été consulté lors de la rédaction du document. Pourtant, durant la campagne électorale, le vice-premier ministre a fait de l'assurance-emploi son cheval de bataille. J'ai personnellement assisté à toutes les manifestations et je peux vous dire que, chaque fois qu'il prenait la parole, il criait haut et fort que le sort des travailleurs saisonniers allait être sa première priorité. Il se projetait comme le sauveur de la Péninsule acadienne avec son principe du 12-35, soit 12 semaines de travail pour 35 semaines assurables. Maintenant qu'il se retrouve vice-premier ministre, je veux savoir quel est son plan d'action pour régler le problème actuel de l'assurance-emploi, car les femmes et les hommes des industries saisonnières attendent une réponse.

[Traduction]

**L'hon. M. Holder** : Merci, Monsieur le président. Je remercie les gens d'en face de la question.

(Exclamations.)



**Le président** : À l'ordre.

**L'hon. M. Holder** : Je veux assurer aux gens d'en face que le vice-premier ministre participe continuellement au processus à mesure que nous progressons. Au cours des dernières semaines, je n'ai discuté autant du dossier avec aucun autre ministre.

Je pense qu'il est important de souligner que l'assurance-emploi est du ressort fédéral. Toutefois, des fonds sont versés à la province et doivent être gérés par mon ministère, et nous travaillerons avec le vice-premier ministre et chaque parlementaire à la Chambre. Voilà ce que j'offre aux parlementaires de la région la plus touchée. Nous travaillerons ensemble pour trouver des solutions afin que les fonds que nous accorde le gouvernement fédéral soient administrés correctement et donnent des résultats. Le gouvernement actuel en sera un d'action, et nous obtiendrons des résultats pour la population du Nouveau-Brunswick.

[Original]

**M. K. Chiasson** : Je peux vous dire que le vice-premier ministre se faisait beaucoup plus entendre lors des manifestations. Alors, je vais lui poser une autre question.

En août, le gouvernement fédéral a accordé un montant de 2,5 millions de dollars à la province afin de créer un programme de travail pour permettre aux travailleurs saisonniers d'obtenir des heures supplémentaires et ainsi être admissibles à l'assurance-emploi et éviter le trou noir. Ma question pour le vice-premier ministre est la suivante : Est-il prêt à défendre les travailleurs saisonniers de la Péninsule acadienne et s'engage-t-il à utiliser le montant de 2,5 millions pour mettre en place maintenant des programmes de travail?

[Traduction]

**L'hon. M. Holder** : Monsieur le président, les 2,5 millions sont en place. Je travaille avec le vice-premier ministre et je travaillerai avec n'importe quel parlementaire de la Chambre pour veiller à ce que nous nous servions des 2,5 millions de dollars afin d'obtenir les meilleurs résultats possible pour les gens du Nouveau-Brunswick.

[Original]

**Le président** : La période des questions orales est terminée.

